

COMMUNE DE MAROLLES-LES-BRAULTS

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

22/07/06
N° 02

DATE DE CONVOCATION :

30 JUIN 2022

DATE D’AFFICHAGE :

30 JUIN 2022

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 23

Présents : 13

Votants : 21

L’an deux mille vingt-deux, le six juillet, à vingt heures trente minutes, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué s’est réuni à la Mairie Annexe (*Salle Jean-de-la-Fontaine*), en séance publique sous la présidence de Monsieur Francis BELLUAU, Maire

Étaient présents : Francis BELLUAU, Anne-Marie GARNIER, Jean COCHIN, Anaïs BOUCHER, Jean-Claude BOULARD, Christelle DEROYE, Jennifer DIOT, Philippe GAGNOT, Alain GALLET, Christophe GOUSSÉ, Viviane GROUARD, Guillaume TERTEREAU, Bruno TISON

Étaient absents excusés :

Aurélie CLAVON donne procuration à Francis BELLUAU,
Jean-Louis CECCANTI donne procuration à Anne-Marie GARNIER,
Annie COSME donne procuration à Christophe GOUSSÉ,
Sylvie HÉRON donne procuration à Viviane GROUARD,
Christian JONCHERAY donne procuration à Christelle DEROYE,
Magalie LOUAZÉ donne procuration à Alain GALLET,
Karine NÉEL donne procuration à Jennifer DIOT,
Laëtitia ROSSI donne procuration à Jean COCHIN,
Julie HEUZARD,
Lucas JUIGNÉ,

Secrétaire : Alain GALLET

OBJET : Fourniture et préparation des repas de la cantine scolaire – Choix de l’entreprise

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat avec la Société RESTAUVAl pour la préparation des repas de la cantine scolaire s’achève.

Il est donc nécessaire de sélectionner une entreprise pour réaliser cette prestation à compter de la rentrée scolaire de septembre 2022.

Une consultation a donc été lancée pour la réalisation de cette prestation le 16 mai 2022 - 4 offres ont été reçues :

- CONVIVIO (*Bédée – 35*)

- Prix du repas élève école maternelle : 3,35 € TTC
- Prix du repas élève école élémentaire : 3,44 € TTC
- Prix du repas adulte : 3,99 € TTC

- RESTAUVAL (*La Chapelle-Saint-Aubin – 72*)
 - Prix du repas élève école maternelle : 3,36 € TTC
 - Prix du repas élève école élémentaire : 3,46 € TTC
 - Prix du repas adulte : 4,00 € TTC

- API (*Le Mans – 72*)
 - Prix du repas élève école maternelle : 3,09 € TTC
 - Prix du repas élève école élémentaire : 3,25 € TTC
 - Prix du repas adulte : 3,54 € TTC

- ARMONYS (*Vannes – 56*)
 - Prix du repas élève école maternelle : 3,58 € TTC
 - Prix du repas élève école élémentaire : 3,70 € TTC
 - Prix du repas adulte : 4,10 € TTC

Après analyse des offres et classement suivants les critères définis ci-dessous :

- Valeur financière de l'offre proposée : 40 %
- Sécurité alimentaire : 30 %
- Qualité du repas : 30 %

Il est proposé au Conseil Municipal après validation par la Commission des Affaires Scolaires et des Finances qui se sont réunies le 29 juin 2022 de retenir à compter de la rentrée de septembre 2022 pour une durée de 3 ans la Société RESTAUVAL pour la fourniture et la confection des repas à la cantine scolaire

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés de retenir l'offre de la Société RESTAUVAL pour la fourniture des repas à la cantine scolaire à compter de la rentrée de septembre 2022 pour une durée de 3 ans.

- Prix du repas élève école maternelle : 3,36 € TTC
- Prix du repas élève école élémentaire : 3,46 € TTC
- Prix du repas adulte : 4,00 € TTC

Fait et délibéré à Marolles-les-Braults, le six juillet deux mille vingt-deux.

Francis BELLUAU,
Maire,

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-200082543-20220719-CM06072022002-DE
en date du 19/07/2022 ; REFERENCE ACTE : CM06072022002